

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 13 MAI 2026

Département de l'Hérault - Commune de BELARGA

Nombre de membres	: 15
En exercice présents	: 11
Représentés	: 4
Nombre de votants	: 15

Date de la convocation : 7 mai 2026

Le treize mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Cécile LANGREE.

Étaient présents : LANGREE Cécile – BARY Jean- Marie – FEUVRIER Nicolas – FIEVET Thérèse – VIDAL Mireille – SANCHIZ André – SORLIN Laury – BONET Bérenger – JUSZCZAK Maxime – LATTUCA Vincent - ETRE Stéphane

Étaient absents : MARTINEZ José – DIAZ Nathalie – RIZZO Isabelle – PAVE Angélique

Procurations : MARTINEZ José (LANGREE Cécile) – DIAZ Nathalie (FEUVRIER Nicolas) – RIZZO Isabelle (SORLIN Laury) – PAVE Angélique (FIEVET Thérèse)

Secrétaire de séance : SORLIN Laury (voté à l'unanimité par le Conseil municipal)

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du 24 avril 2026
- 2- Désignation des élus aux commissions du Sydel
- 3- Désignation des élus aux commissions de la CCVH
- 4- Désignation des délégués à Hérault Energies
- 5- Désignation du correspondant défense incendie et secours

Questions diverses

Monsieur le Maire étant absent lors de la séance du 13 mai 2026, madame la 1^{ère} adjointe, Cécile LANGREE, l'a remplacé à la présidence.

La séance a débuté par une demande de la présidente de l'assemblée de rajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour qui n'avaient pas été mentionnés dans la convocation envoyée à tous les élus. Elle a expliqué que les délais de désignation des membres aux comités, cités ci-dessous, étaient urgents.

Les points exceptionnels à l'ordre du jour sont les suivants,

- Désignation des élus au CLECT
- Désignation des élus au SMEVH
- Désignation des membres au CCID
- Désignation des représentants Hérault Ingénierie

Les élus présents ont adopté la demande de la Présidente de séance. Les nouveaux points ont donc été ajoutés à l'ordre du jour.

Il a également été présenté au Conseil Municipal la décision du Maire, prise dans le cadre des délégations de décision du Conseil Municipal, concernant le paiement de la cotisation communale de 2026 au profit du Lycée agricole de Gignac. Il a été expliqué qu'il s'agit d'une participation de 50.00€, aux frais de fonctionnement de l'association « Organisme gestionnaire du Lycée privé agricole Vallée de l'Hérault ».

1- Approbation du PV du 24 avril 2026

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil municipal a été lu aux membres de l'assemblée.

Il a été adopté à la majorité qualifiée des élus. Le détail du vote est ci-dessous,

Pour	: 14
Abstention	: 0
Contre	: 1 (ETRE Stéphane)

2- Désignation des élus aux commissions du Sydel

La séance s'est poursuivie par la présentation des commissions du Sydel. Il a été présenté aux membres du Conseil que le Sydel est une institution qui vise à renforcer la coopération entre les collectivités locales pour un développement équilibré et durable des territoires ruraux. Le Sydel, soit « Pays Cœur d'Hérault », regroupe les 3 communautés de communes (la CCVH, la communauté de communes Lodévois et Larzac, la Communauté de communes du Clermontais) et les communes de Saint-Félix-de-Lodez et de Lacoste.

La présidente de séance a proposé les désignations suivantes,

THÉMATIQUES MISSIONS	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Aménagement du territoire	FEUVRIER Nicolas	LANGRÉE Cécile
Transition écologique	BONET Bérenger	JUSZCZAK Maxime
Développement économique	LANGRÉE Cécile	FEUVRIER Nicolas
Agriculture & projet alimentaire territorial	SORLIN Laury	BONET Bérenger
Charte forestière	—	—
Mobilité	RIZZO Isabelle	LANGRÉE Cécile
Culture et patrimoine	DIAZ Nathalie	JUSZCZAK Maxime
Tourisme	JUSZCZAK Maxime	DIAZ Nathalie
Santé	VIDAL Mireille	DIAZ Nathalie

La proposition a été adoptée à la majorité qualifiée. Le détail du vote est ci-dessous,

Pour	: 14
Abstention	: 1 (ETRE Stéphane)
Contre	: 0

3- Désignation des élus aux commissions de la CCVH

Les membres du Conseil Municipal ont poursuivi la séance avec la désignation des élus aux commissions de la CCVH. La communauté des communes de la vallée de l'Hérault (CCVH) est un Etablissement public de coopération intercommunale qui répond à différentes politiques intercommunales organisées en commissions.

Il a été proposé par la présidente de séance le tableau ci-dessous,

COMMISSIONS	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
Cadre de vie	FEUVRIER Nicolas	SORLIN Laury
Environnement	BONET Bérenger	BARY Jean-Marie
Economie attractive et durable	LANGRÉE Cécile	JUSZCZAK Maxime
Pilotage et performance des politiques publiques	SANCHIZ André	BONET Bérenger
Culture	FIEVET Thérèse	PAVE Angélique
Services aux familles	VIDAL Mireille	DIAZ Nathalie

La proposition a été adoptée à la majorité qualifiée. Le détail du vote est ci-dessous,

Pour	: 14
Abstention	: 1 (ETRE Stéphane)
Contre	: 0

4- Désignation des délégués à Hérault Energies

Il a été présenté au Conseil Municipal le syndicat Hérault Energies, qui peut assurer des prestations de service dans le domaine de l'énergie pour l'ensemble des collectivités.

La présidente de séance a proposé les élus suivants,

TITULAIRE	SUPPLÉANT
BARY Jean-Marie	LANGRÉE Cécile

La proposition a été adoptée à la majorité qualifiée. Le détail du vote est ci-dessous,

Pour	: 14
Abstention	: 1 (ETRE Stéphane)
Contre	: 0

5- Désignation du correspondant défense incendie et secours

Il a été présenté aux membres de l'assemblée l'obligation, selon la Circulaire 2004-001395 du Ministre des Armées du 24 janvier 2004, de désigner un correspondant de défense au sein de l'assemblée délibérante. Il a pour mission de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, en outre il sera l'interlocuteur privilégié pour la défense.

Il a été proposé les élus suivants,

TITULAIRE	SUPPLÉANT
MARTINEZ José	BARY Jean-Marie

La proposition a été adoptée à la majorité qualifiée. Le détail du vote est ci-dessous,

Pour	: 14
Abstention	: 1 (ETRE Stéphane)
Contre	: 0

6- Désignation des élus au CLECT

Il a été présenté aux conseillers municipaux la commission locale d'évaluation des charges transférées. Il leur a été présenté que lorsqu'une commune transfère une compétence à un établissement public intercommunal, elle cesse d'en assumer la charge financière. Ainsi, la CLECT calcule le coût net de cette compétence afin d'ajuster la dotation de solidarité communautaire ou de réviser les attributions de compensation versées aux communes.

La présidente a proposé les membres suivants,

TITULAIRE	SUPPLÉANT
FEUVRIER Nicolas	SANCHIZ André

La proposition a été adoptée à la majorité qualifiée. Le détail du vote est ci-dessous,

Pour	: 13
Abstention	: 2 (LATTUCA Vincent ; ETRE Stéphane)
Contre	: 0

7- Désignation des élus au SMEVH

La séance s'est poursuivie par la désignation des élus au syndicat mixte des eaux de la vallée de l'Hérault. Le Syndicat est un établissement public, industriel et commercial qui regroupe des communautés de communes et des communes. Il a pour objet de gérer le service public à l'eau potable de la vallée de l'Hérault.

La présidente de séance a proposé les membres suivants,

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
MARTINEZ José	FEUVRIER Nicolas
LANGRÉE Cécile	DIAZ Nathalie

La proposition a été adoptée à la majorité qualifiée. Le détail du vote est ci-dessous,

Pour	: 14
Abstention	: 1 (ETRE Stéphane)

Contre	: 0
--------	-----

8- Désignation des membres au CCID

Il a été réalisé la présentation du CCID, une commission communale des impôts directs. Son rôle est consultatif et intervient en matière de fiscalité directe locale relative à la commune de Bélarga. Il a été rappelé que la commission doit être composée d'un président, le maire, et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Les membres sont élus à partir d'une liste de contribuables en nombre double, soit 24 membres, afin qu'ils soient tirés au sort.

La présidente a donc proposé une liste ci-dessous,

Liste de membres	Liste de membres
FACON Jeanne-Lucie	FEUVRIER Nicolas
TORRO Lucie	LANGREE Cécile
CAMBILLAU Louis	JUSZCZAK Maxime
KOHN Louis	BONET Béranger
VALLETTE Claude	DIAZ Nathalie
PANSERRIEU Simone	FIEVET Thérèse
SOUABI Rachid	RIZZO Isabelle
DURAND Didier	FILLIETTE Jean-Claude
CAZOTTES Christine	GASC Claire
JULIEN Fanny	MARIE Mathias
MARGUERITE Virginie	BOUDIER Samia
DALVERNY Christophe	ROBBE Isabelle

La proposition a été adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

9- Désignation des représentants Hérault Ingénierie

Il a été présenté aux conseillers de l'assemblée l'agence départementale Hérault Ingénierie, qui apporte une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

La présidente de séance a proposé les représentants ci-dessous,

TITULAIRE	SUPPLEANT
LANGREE Cécile	FEUVRIER Nicolas

La proposition a été adoptée à la majorité qualifiée. Le détail du vote est ci-dessous,

Pour	: 14
Abstention	: 1 (ETRE Stéphane)
Contre	: 0

Questions diverses

- Il a été présenté aux membres du Conseil Municipal le projet d'un déploiement d'un vélobus dans la commune. Un document « demande de pré-dépôt pour le déploiement d'un vélobus » a pu être consulté par tous les membres de la séance. C'est un projet qui offre une mobilité scolaire décarbonée pour l'école Maffre-Baugé de la commune, afin de réduire les nuisances locales liées au transport.
- Renouvellement d'une demande de Monsieur LATTUCA et Madame LANGREE de la communication du compte rendu du conseil municipal en date du 23 Mars 2026.

La séance du Conseil municipal s'est clôturée à 19h16.

Ainsi fait et délibéré à Bélarga, le jour, mois et an que dessus

Bélarga, le 24 avril 2026

**Secrétaire de Séance
Laury SORLIN**



**La présidente de séance,
Cécile LANGREE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de la collectivité.



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de l'Hérault - Commune de BELARGA

Nombre de membres	: 15
En exercice présents	: 11
Nombre de votants	: 15

Séance du 13 Mai 2026

Date de la convocation : 07 Mai 2026

Le treize mai deux mille vingt six à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Cécile Langrée, 1^{ère} Adjointe, en lieu et place de Monsieur le Maire, empêché.

Étaient présents : LANGRÉE Cécile – BARY Jean-Marie –FEUVRIER Nicolas – FIEVET Thérèse –VIDAL Mireille – SANCHIZ André –SORLIN Laury – JUSZCZAK Maxime – BONET Bérenger – LATTUCA Vincent – Etre Stephane –

Procuration : MARTINEZ José (procuration à LANGRÉE Cécile) - DIAZ Nathalie (procuration à FEUVRIER Nicolas)- RIZZO Isabelle (procuration à SORLIN Laury)-PAVE Angélique (procuration à FIEVET Thérèse)

Monsieur SORLIN Laury a été désigné en qualité de secrétaire de séance (art L. 2121-15 du CGCT) à main levée

**Désignation des élus au sein des commissions Pays Cœur d'Hérault
(Délib-202619)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-7et L. 2121-22

Vu les statuts du Pays Cœur d'Hérault ;

Considérant que la commune de Bélarga est membre du Pays Cœur d'Hérault,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les représentants de la commune au sein des commissions du Pays Cœur d'Hérault,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à la majorité :

Article 1 :

Il est procédé à la désignation des représentants de la commune de Bélarga au sein des commissions du Pays Cœur d'Hérault, comme suit :



Désignation des élus :

THÉMATIQUES MISSIONS	TITULAIRE	FONCTION	SUPPLÉANT	FONCTION
Aménagement du territoire	FEUVRIER Nicolas	Adjoint au Maire	LANGRÉE Cécile	Adjointe au Maire
Transition écologique	BONET Bérenger	Conseiller Municipal	JUSZCZAK Maxime	Conseiller Municipal
Développement économique	LANGRÉE Cécile	Adjointe au Maire	FEUVRIER Nicolas	Adjoint au Maire
Agriculture & projet alimentaire territorial	SORLIN Laury	Conseiller Municipal	BONET Bérenger	Conseiller Municipal
Charte forestière	—	—	—	—
Mobilité	RIZZO Isabelle	Conseillère Municipale	LANGRÉE Cécile	Adjointe au Maire
Culture et patrimoine	DIAZ Nathalie	Adjointe au Maire	JUSZCZAK Maxime	Conseiller Municipal
Tourisme	JUSZCZAK Maxime	Conseiller Municipal	DIAZ Nathalie	Adjointe au Maire
Santé	VIDAL Mireille	Conseillère Municipale	DIAZ NATHALIE	Adjointe au Maire

Article 2 :

Les représentants désignés siégeront pour la durée du mandat municipal en cours, sauf démission ou perte de leur qualité d'élu.

Article 3 :

Les représentants désignés s'engagent à :

- Participer activement aux réunions et travaux des commissions désignées
- Relayer les informations et décisions prises au sein des commissions vers les instances communales concernées.
- Contribuer à la dynamique collective du Pays Cœur d'Hérault

Article 4 :

Monsieur Le Maire est chargé de notifier la présente délibération au Pays Cœur d'Hérault et d'en assurer l'exécution.

Ainsi fait et délibéré à Bélarga, les jour, mois et an que dessus

Fait à Bélarga le 13 mai 2026

**Madame la Présidente de séance
Cécile LANGREE
1^{ère} adjointe
En l'absence du Maire empêché**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif de Montpellier peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



République Française
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de BELARGA

Nombre de membres	: 15
En exercice présents	: 11
Nombre de votants	: 15

Séance du 13 Mai 2026

Date de la convocation : 07 Mai 2026

Le treize mai deux mille vingt six à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Cécile Langrée, 1^{ère} Adjointe, en lieu et place de Monsieur le Maire, empêché.

Étaient présents : LANGRÉE Cécile – BARY Jean-Marie – FEUVRIER Nicolas – FIEVET Thérèse – VIDAL Mireille – SANCHIZ André – SORLIN Laury – JUSZCZAK Maxime – BONET Bérenger – LATTUCA Vincent – Etre Stephane –

Procuration : MARTINEZ José (donne procuration à LANGRÉE Cécile) - DIAZ Nathalie (donne procuration à FEUVRIER Nicolas) - RIZZO Isabelle (donne procuration à SORLIN Laury) - PAVE Angélique (donne procuration à FIEVET Thérèse)

Monsieur SORLIN Laury a été désigné en qualité de secrétaire de séance (art L. 2121-15 du CGCT) à main levée

Désignation des élus représentants la commune auprès de Hérault Énergies
(Délib-202621)

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Hérault Énergies,

Vu la nécessité de désigner un ou plusieurs représentants de la commune au sein de l'instance compétente de Hérault Énergies,

Le Conseil municipal de la commune de Bélarga après en avoir délibéré et voté à la majorité

DÉCIDE

De désigner en qualité de représentant de la commune appelé à siéger au sein du comité syndical de Hérault Énergies :

- M. BARY Jean-Marie, 2nd Adjoint au Maire, membre titulaire
- Mme LANGRÉE Cécile, 1^{ère} Adjointe au Maire, membre suppléante



D'autoriser Monsieur BARY Jean-Marie, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette désignation.

De transmettre la présente délibération à Hérault Énergies et au représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré à Bélarga, les jour, mois et an que dessus

Madame la Présidente de séance
Cécile LANGREE
1^{ère} adjointe
En l'absence du Maire empêché

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif de Montpellier peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de BELARGA

Nombre de membres	: 15
En exercice présents	: 11
Nombre de votants	: 15

Séance du 13 Mai 2026

Date de la convocation : 07 Mai 2026

Le treize mai deux mille vingt six à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Cécile Langrée, 1^{ère} Adjointe, en lieu et place de Monsieur le Maire, empêché.

Étaient présents: LANGRÉE Cécile – BARY Jean-Marie –FEUVRIER Nicolas – FIEVET Thérèse –VIDAL Mireille - SANCHIZ André –SORLIN Laury – JUSZCZAK Maxime – BONET Bérenger – LATTUCA Vincent – Etre Stephane –

Procuration: MARTINEZ José (donne procuration à LANGRÉE Cécile) - DIAZ Nathalie (donne procurtion à FEUVRIER Nicolas)- RIZZO Isabelle (donne procuration à SORLIN Laury)-PAVE Angélique (donne procuration à FIEVET Thérèse)

Monsieur SORLIN Laury a été désigné en qualité de secrétaire de séance (art L. 2121-15 du CGCT) à main levée

Désignation des élus Correspondant Défense et Représentants au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) (Délib-202622)

Il est exposé au conseil municipal qu'il appartient au conseil municipal de désigner un Correspondant défense au sein de l'assemblée délibérante en application des dispositions de la Circulaire 2004 -001395 du Ministre des Armées en date du 24 janvier 2004.

Le Correspondant défense aura pour mission de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en sera un vecteur fondamental. Ces actions doivent, pour en garantir le caractère concret et la pérennité, s'appuyer sur une dimension locale forte.

Le Correspondant défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Cette fonction peut conduire le conseiller municipal à se déplacer dans le Département, notamment, pour participer à des réunions d'information que le Délégué militaire départemental organisera.

Il est procédé à l'élection de M. MARTINEZ José en qualité de Correspondant défense, et M. BARY Jean-Marie en tant que suppléant.



Il est exposé au conseil municipal qu'il appartient également au conseil municipal de désigner un représentant de la commune appelé à siéger au sein du SDIS.

Le Conseil municipal de la commune de Bélarga, a près en avoir délibéré et voté à la majorité

DÉCIDE

De désigner en qualité de représentant de la commune appelé à siéger au sein du SDIS :

- M. MARTINEZ José, Maire, membre titulaire
- M. BARY Jean-Marie, 2nd Adjoint au Maire, membre suppléant

D'autoriser Monsieur MARTINEZ José, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette désignation.

De transmettre la présente délibération au SDIS et au représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré à Bélarga, les jour, mois et an que dessus

Bélarga le 13 mai 2026

Madame la Présidente de séance
Cécile LANGREE
1^{ère} adjointe
En l'absence du Maire empêché

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif de Montpellier peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de BELARGA

Nombre de membres	: 15
En exercice présents	: 11
Nombre de votants	: 15

Séance du 13 Mai 2026

Date de la convocation : 07 Mai 2026

Le treize mai deux mille vingt six à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Cécile Langrée, 1^{ère} Adjointe, en lieu et place de Monsieur le Maire, empêché.

Étaient présents: LANGRÉE Cécile – BARY Jean-Marie –FEUVRIER Nicolas – FIEVET Thérèse –VIDAL Mireille – SANCHIZ André –SORLIN Laury – JUSZCZAK Maxime – BONET Bérenger – LATTUCA Vincent – Etre Stephane –

Procuration: MARTINEZ José (donne procuration à LANGRÉE Cécile) - DIAZ Nathalie (donne procuration à FEUVRIER Nicolas)- RIZZO Isabelle (donne procuration à SORLIN Laury)-PAVE Angélique (donne procuration à FIEVET Thérèse)

Monsieur SORLIN Laury a été désigné en qualité de secrétaire de séance (art L. 2121-15 du CGCT) à main levée

Désignation des élus membres de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) (Délib-202623)

VU le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

VU la délibération n°4127 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault du 20 avril 2026, relative à la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) ;

CONSIDERANT que la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique et ses communes membres,

CONSIDERANT que l'organe délibérant de l'établissement détermine la composition à la majorité des deux tiers, qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

CONSIDERANT que les membres de la CLECT doivent être des **conseillers municipaux désignés par leur conseil municipal**,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté :



DÉCIDE

De désigner M. FEUVRIER Nicolas en qualité de titulaire et M. SANCHIZ André en qualité de suppléant pour représenter la commune de Bélarga au sein de la CLECT instituée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

*Ainsi fait et délibéré à Bélarga, les jour, mois et an que **dessus***

Bélarga le 13 mai 2026

Madame la Présidente de séance
Cécile LANGREE
1^{ère} adjointe
En l'absence du Maire empêché

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif de Montpellier peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de BELARGA

Nombre de membres	: 15
En exercice présents	: 11
Nombre de votants	: 15

Séance du 13 Mai 2026

Date de la convocation : 07 Mai 2026

Le treize mai deux mille vingt six à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Cécile Langrée, 1^{ère} Adjointe, en lieu et place de Monsieur le Maire, empêché.

Étaient présents : LANGRÉE Cécile – BARY Jean-Marie –FEUVRIER Nicolas – FIEVET Thérèse –VIDAL Mireille – SANCHIZ André –SORLIN Laury – JUSZCZAK Maxime – BONET Béranger – LATTUCA Vincent – Etre Stephane –

Procuration : MARTINEZ José (donne procuration à LANGRÉE Cécile) - DIAZ Nathalie (donne procuration à FEUVRIER Nicolas)- RIZZO Isabelle (donne procuration à SORLIN Laury)-PAVE Angélique (donne procuration à FIEVET Thérèse)

Monsieur SORLIN Laury a été désigné en qualité de secrétaire de séance (art L. 2121-15 du CGCT) à main levée

Désignation des élus représentants la commune auprès du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SMEVH) (Délib-202624)

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault,

Vu la nécessité de désigner un ou plusieurs représentants de la commune au sein de l'instance compétente su SMEVH,

Le Conseil municipal de la commune de Bélarga, Après en avoir délibéré

DÉCIDE

De désigner en qualité de représentants de la commune appelés à siéger au sein du SMEVH

- M. MARTINEZ José Maire, membre titulaire
- Mme LANGRÉE Cécile, 1^{ère} Adjointe au Maire, membre titulaire
- M. FEUVRIER Nicolas, Adjoint au Maire, membre suppléant
- Mme DIAZ Nathalie, Adjointe au Maire, membre suppléante



D'autoriser Monsieur MARTINEZ José et Madame LANGRÉE Cécile ou leurs représentants, à signer tout

- document afférent à cette désignation.
- De transmettre la présente délibération au SMEVH et au représentant de l'État.

Votes pour : 14

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré à Bélarga, les jour, mois et an que dessus

Madame la Présidente de séance
Cécile LANGRÉE
1^{ère} adjointe
En l'absence du Maire empêché

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif de Montpellier peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de BELARGA

Nombre de membres	: 15
En exercice présents	: 11
Nombre de votants	: 15

Séance du 13 Mai 2026

Date de la convocation : 07 Mai 2026

Le treize mai deux mille vingt six à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Cécile Langrée, 1^{ère} Adjointe, en lieu et place de Monsieur le Maire, empêché.

Étaient présents: LANGRÉE Cécile – BARY Jean-Marie –FEUVRIER Nicolas – FIEVET Thérèse –VIDAL Mireille - SANCHIZ André –SORLIN Laury – JUSZCZAK Maxime – BONET Béranger – LATTUCA Vincent – Etre Stephane –

Procuration: MARTINEZ José (donne procuration à LANGRÉE Cécile) - DIAZ Nathalie (donne procurtion à FEUVRIER Nicolas)- RIZZO Isabelle (donne procuration à SORLIN Laury)-PAVE Angélique (donne procuration à FIEVET Thérèse)

Monsieur SORLIN Laury a été désigné en qualité de secrétaire de séance (art L. 2121-15 du CGCT) à main levée

Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (Délib-202625)

Madame Cécile Langrée, 1^{ère} Adjointe, rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la Commission Communale des Impôts Directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 22 mai 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **PROPOSE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants comme suit :

COMMISSAIRES PROPOSÉS	Commune de Bélarga
FACON Jeanne-Lucie	Bélarga
TORRO Lucie	Bélarga
CAMBILLAU Louis	Bélarga
KOHN Louis	Bélarga
VALLETTE Claude	Bélarga
LOUSTALOT-LAMAIGROSSE Simone	Bélarga
SOUABI Rachid	Bélarga
RIZZO Isabelle	Bélarga
CAZOTTES Christine	Bélarga
JULIEN Fanny	Bélarga
PATRAT Virginie	Bélarga
DALVERNY Christophe	Bélarga
FEUVRIER Nicolas	Bélarga
LANGRÉE Cécile	Bélarga
JUSZCZAK Maxime	Bélarga
BONET Bérenger	Bélarga
DIAZ Nathalie	Bélarga
FIEVET Thérèse	Bélarga
FILLIETTE Jean-Claude	Bélarga
DURAND Didier	Bélarga
GASC Claire	Bélarga
MARIE Mathias	Bélarga
BOUDIER Samia	Bélarga
ROBBE Isabelle	Bélarga

Ainsi fait et délibéré à Bélarga, les jour, mois et an que dessus

Madame la Présidente de séance
Cécile LANGREE
1^{ère} adjointe
En l'absence du Maire empêché

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif de Montpellier peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de BELARGA

Nombre de membres	: 15
En exercice présents	: 11
Nombre de votants	: 15

Séance du 13 Mai 2026

Date de la convocation : 07 Mai 2026

Le treize mai deux mille vingt six à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Cécile Langrée, 1^{ère} Adjointe, en lieu et place de Monsieur le Maire, empêché.

Étaient présents : LANGRÉE Cécile – BARY Jean-Marie – FEUVRIER Nicolas – FIEVET Thérèse – VIDAL Mireille – SANCHIZ André – SORLIN Laury – JUSZCZAK Maxime – BONET Bérenger – LATTUCA Vincent – Etre Stephane –

Procuration : MARTINEZ José (donne procuration à LANGRÉE Cécile) - DIAZ Nathalie (donne procuration à FEUVRIER Nicolas) - RIZZO Isabelle (donne procuration à SORLIN Laury) - PAVE Angélique (donne procuration à FIEVET Thérèse)

Monsieur SORLIN Laury a été désigné en qualité de secrétaire de séance (art L. 2121-15 du CGCT) à main levée

Désignation des représentants à Hérault Ingénierie (Délib-202626)

La commune de Bélarga étant adhérente à Hérault Ingénierie a choisi de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

Dans le cadre de cette adhésion, la commune doit procéder à la désignation de ses représentants à l'Assemblée Générale de Hérault Ingénierie.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité,

DECIDE

De désigner en qualité de représentants de la commune appelés à siéger au sein du comité syndical de Hérault Énergies :

- Madame LANGRÉE Cécile, membre titulaire
- Monsieur FEUVRIER Nicolas, membre suppléant

Votes pour : 14

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré à Bélarga, les jour, mois et an que dessus

Madame la Présidente de séance
Cécile LANGRÉE
1^{ère} adjointe
En l'absence du Maire empêché



Bélarga le 13 mai 2026

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le



ID : 034-213400294-20260513-D202626-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif de Montpellier peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr